

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, à 4 heures du soir, le lundi 3 août pour la session extraordinaire

Objet de la séance

Secours à accorder aux familles des hommes mobilisés. - Vote de crédits.

A Rezé, le 2 Août 1914

Le Maire.

- Session extraordinaire -

- Séance du 3 Août 1914 -

L'an mil neuf cent quatorze, le trois du mois d'août à quatre heures du soir

Le Conseil municipal de la Commune de Rezé, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Fendron, premier adjoint, pour la session extraordinaire

Présents : M. M. Saurestre, Garco, Fauquet, Henri, Briand, Patro, Lampion, Aubin, Télay, Artaud, Fendron, Dupont, Lemerle, Piquet, Lancel, Rousseau, Lefevre et Guiberteau

Absents : M. M. Kambard, Ollivier et Artaud, excusés

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Piquet ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Secours à accorder aux familles des hommes mobilisés - Vote de crédits -

Monsieur le Président expose au Conseil que par suite de la mobilisation générale, de nombreuses familles sont restées sans aucune ressource, qu'il y aurait lieu de leur accorder dès aujourd'hui un premier secours.

La Commune ne disposant d'aucun crédit et sa situation financière ne lui permettant pas d'en ouvrir, M^r le Président fait connaître à l'assemblée qu'il serait possible d'opérer des versements sur les crédits ci-dessous désignés, les dépenses auxquelles ils sont affectés pouvant être ignorés.

Savoir :

Budget additionnel

	Montant des crédits	Versement demandé
Depense d'assistance médicale gratuite	3.245. ²⁰	2.000 ⁺
Entretien des rues, jardins et places publiques	1.500. ⁰⁰	500 ⁺

Subvention à M ^r Guimeraud pour ouverture d'une rue (3 ^e avenue)	500	500
Entretien des murs, puits et fontaines	600	600
Placement d'un monument honoraire	400	400
Total		1500

Le Conseil adopte les propositions de Monsieur le Préfet et prie Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver, d'urgence, la présente délibération.

La situation de la Caisse municipale ne permettant pas de disposer de cette somme de 4.000 francs, le Conseil demande en outre à Monsieur le Préfet de vouloir bien retarder le paiement de la contribution de la Commune, pour les chemins vicinaux.

L. Heuwater J. Piquet J. Piquet
 J. Sautin J. Sautin J. Sautin
 J. Sautin J. Sautin J. Sautin
 J. Sautin J. Sautin J. Sautin

Session extraordinaire

Séance du 4 août 1914

L'an mil neuf cent quatorze, le quatre du mois d'août, à cinq heures du soir, le Conseil Municipal de la Commune de Rezé, dûment convoqué par M^r le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M^r Ugeux, Maire, pour la session extraordinaire.

Présents. M^s. Lavolette, Garçon, Fouquet, Rambaud, Heu, Briand, Sautin, Sautin, Aubin, Nicolas, Gondry, Siguet, Burel, Lefèvre, Guibertean

Absents. M^s. Eténaud, Ollivier, Dupont, Lemerle, Pouchou, excusés conformément à l'article 53 de la loi 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M^r Piquet ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

M^r le Maire communique au Conseil la délibération prise dans la séance du 3 août et approuvée le même jour par M^r le Préfet (cette délibération est relative à un virement de crédit de 4.000 fr.)

Il demande à l'Assemblée d'être autorisée à disposer de cette somme et à en effectuer la distribution en argent et en nature aux familles les plus nécessiteuses.

Demande de
pour le
de familles de
Delégues